

République Française



Département de la Charente

Séance du Jeudi 22 septembre 2022

Délibération n°20220922_08

Nombre de conseillers communautaires:

En exercice : 70

Présents : 46

Suppléants : 4

Pouvoirs : 9

= VOTANTS : 59

- dont « pour » : 59

- dont « contre » : 0

- dont « abstention » : 0

Objet : Epicerie Cave du Marronnier à Saint-Fraigne » : procès-verbal de rétrocession

Le jeudi 22 Septembre 2022, le conseil communautaire de la Communauté de Communes Cœur de Charente, convoqué le 16 septembre 2022, s'est réuni sous la présidence de Christian CROIZARD à la Salle des Fêtes de LUXÉ.

Présents : COMBAUD Renaud – FOURÉ Brigitte - CAILLAUD Nadia - GIRAUD-BERNARD Éric – LIOT Gérard – BOIZUMAULT Sylvie – LIZOT Jackie - AGUESSEAU Norbert - MAINGUET Martine - BOIREAUD Philippe – COYAUD Pierrick – FLAUD Yves – KAUD Pascal - TEXIER Didier – CRINE Jean-Jacques – GAGNAIRE Marie-Claire – CHAUSSEPIED Pierre – LAMAZIERE Véronique – TYSSANDIER Maguy – PAPILLAUD Sonia – CROIZARD Christian – THURU Marie-Danièle - LEMAIRE Marie-Claude – HENTRY Jimmy - CHABAUTY James – ROULAUD Jean-Jacques - NAFFRICHOUX Marc – MUGNIER Pierre-Hermann - BERTRAND Didier - GIROUX-MALLOT Françoise – BORDES Jean-Jacques – CLAVAUD Gérard – MARCELIN Céline – DANEDE Laurent - BOUCHET Éric - LACROIX Aurélie - BOURABIER Jacques – ETIENNE Murielle - SOURY Christine - POTEL Maryse - CAMY Bruno - ROUMAGNE Magalie - PINTUREAU Romain - CHAVOUET DOS-SANTOS Manuella – MAGNANT Jocelyne – GOYAUD Philippe.

Suppléants remplaçant un titulaire :

1-SOURISSEAU Damien suppléant de COMBAUD Alain

2-BELLAUD Maryline suppléante de GUYON Jean-Guy

3-RAMEZI Christelle suppléante de PINEAU Francine

4-JONQUET Jean-Louis suppléant de JÉROME Géraldine

Pouvoirs :

1-GEOFFRION Olivier pouvoir à FOURÉ Brigitte

2-CHAMPALOUX Didier pouvoir à SOURY Christine

3-PERCHE Marie-Annick pouvoir à BERTRAND Didier

4-BORNE Bernard pouvoir à KAUD Pascal

5-CHARRIAUD Sébastien pouvoir à CRINE Jean-Jacques

6-FAURE Sigrid pouvoir à COYAUD Pierrick

7-DE LUSTRAC Jean-Marc pouvoir à POTEL Maryse

8-LASBUGUES Elisabeth pouvoir à CAMY Bruno

9-SEVRIT Raymond pouvoir à BOIREAUD Philippe

Absents : BLANCHON Alain – CECCHIN Catherine – PERRON Michelle - DURAND Jean-Louis - LAVERGNE Didier - JEUNE Karine – VIGNET Aurélie - TEILLET Anne – VERGNAUD David – MAHÉ Jacques - (titulaire de Vouharte en attente élections).

Secrétaire de séance : Renaud COMBAUD.

Objet : Epicerie Cave du Marronnier à Saint-Fraigne » : procès-verbal de rétrocession

VU la convention fixant les conditions de mise à disposition du Multiple rural de SAINT-FRAIGNE (Boulangerie et Epicerie) signée le 15 décembre 2019, complétée par les avenants suivants :

- ✓ Avenant n°1 signé le 1^{er} octobre 2020,
- ✓ Avenant n°2 signé le 12 octobre 2005,
- ✓ Avenant n°3 signé le 30 août 2011,
- ✓ Avenant n°4 signé le 19 septembre 2014.

VU l'article L. 5211-25-1 du Code général des collectivités territoriales,

CONSIDERANT la décision du Conseil communautaire en date du 16 décembre 2021 décidant de retirer des équipements d'intérêt communautaire la partie épicerie Cave du Marronnier du Multiple Rural et de rétrocéder la gestion pleine et entière du site à la commune de SAINT-FRAIGNE.

Monsieur le Vice-président en charge de l'économie, du tourisme et de l'agriculture précise à l'assemblée qu'il convient de constater contradictoirement la restitution des biens à la commune en précisant notamment leur consistance, leur numéro d'inventaire, leur valeur nette comptable.

Cette constatation s'effectue par l'établissement d'un procès-verbal visant à prévoir les modalités de rétrocession.

A noter que la rétrocession des biens est consentie à titre gratuit et que le transfert des valeurs comptables de l'actif se fera par des écritures non budgétaires.

Cela n'aura alors aucun impact financier.

L'immeuble est inscrit à l'actif de la communauté de communes sous les numéros d'inventaire suivants et pour la valeur comptable suivante au **1^{er} janvier 2022** :

N° inventaire	Valeur comptable
<i>Compte 21715</i>	
8582000-MADR-001	350,50 € *
<i>Compte 21738</i>	
8582000-MADR-003 épicerie Cave du Marronnier	59 608,39 €
8582000-MADR-003 accroissement de l'actif	184 438,44 €
TOTAL	244 397,33 €

* N° Inventaire : 8582000-MADR-001

Rappel : AB186 AB138 ST-FRAIGNE BOULANGERIE EPICERIE, Montant 671.47 €

Répartition au prorata de la surface au 1^{er} janvier 2022 :

- Boulangerie : Parcelle AB 186, 348 m² = 320.98 €
- Epicerie : Parcelle AB 138, 380 m² = 350.50 €

Après en avoir délibéré, l'assemblée plénière, à l'unanimité décide :

- D'APPROUVER le procès-verbal de rétrocession de la partie épicerie Cave du Marronnier du Multiple Rural de SAINT-FRAIGNE,
- D'AUTORISER Monsieur le Président ou son représentant à signer ce Procès-verbal,
- D'AUTORISER Monsieur le Président ou son représentant à exécuter tout acte en découlant.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Pour extrait conforme,

Le Président,

Christian CROIZARD

